

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SAINTES

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

PALAIS DE JUSTICE
COURS NATIONAL
17100 SAINTES

Concernant :

Dépôt effectué par :

S.A.R.L.
2 MTP
Le Sablard

S.A.R.L.
2 MTP
Le Sablard

17270 ST PIERRE DU PALAIS

17270 ST PIERRE DU PALAIS

Numéro RCS : SAINTES B 432 765 501

<23721/2002B00333>

Pièces déposées le 22/01/2003

Numéro : 2300099

PV ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE 20/11/2002
- NOMIN. GERANT(S)

ACTE SSP en date du 20/11/2002
- CESSION DE PARTS (OU DONATION)
Entre Monsieur Eric MENARD et Monsieur Laurent
MARCHAND

Le Greffier,



SOCIETE 2MTP
SARL au capital de 7 622,45 €uros
Siège social : Le Sablard
17270 Saint Pierre du Palais

RCS Bordeaux B 432.765.501

DEPOSÉ LE 22 JAN. 2003
N° RCS 200213333
N° DE DEPOT

*PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE*

L'an deux mille deux
Le 20 novembre
Au siège social

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée 2MTP, SARL au capital de 7 622,45 €uros, divisé en 500 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Eric MENARD
Propriétaire de

500 parts

TOTAL

500 PARTS

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Eric Ménard préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales entre Mr Eric MENARD et Mr Laurent MARCHAND,
- Nomination de co-gérance de Mr Laurent MARCHAND ;

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- la feuille de présence
- un exemplaire des statuts

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

La cession de part entre Mr Eric MENARD et Mr Laurent MARCHAND est acceptée par l'assemblée générale.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

DEUXIEME DECISION

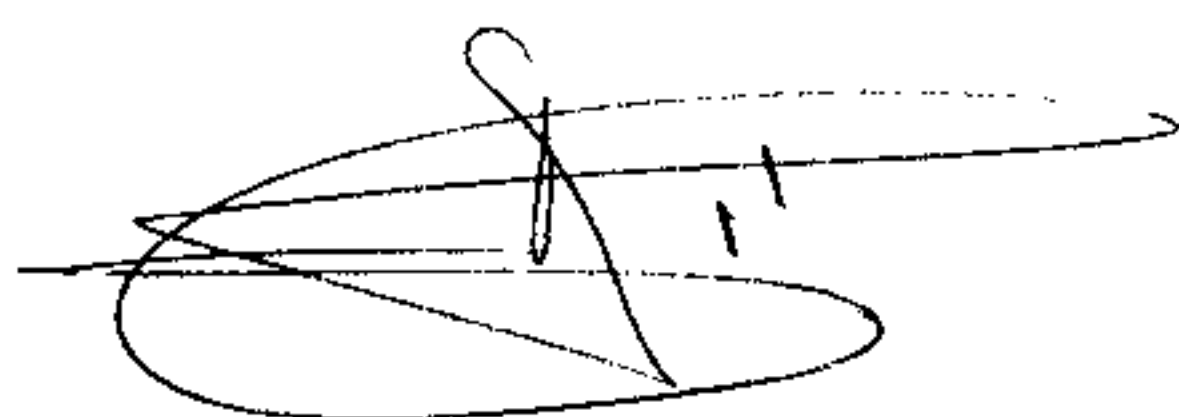
Mr Laurent MARCHAND est nommé co-gérant. Il déclare expressément accepter le poste de co-gérant.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

Monsieur Eric MENARD

Monsieur Laurent MARCHAND



CESSION DE PARTS SOCIALES

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Eric MENARD

Né le 8 Décembre 1963 à Libourne (Gironde)

Marié,

Demeurant à Le Fouilloux 17270 – Lotissement le Gibeau

2002 JAN. 2003
N° INC. 2002 B333
N° DE U. 99

Epoux de Madame Dominique LESCURE avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté, leur union ayant été célébré le 24 août 2002 à Le Fouilloux.

Ci-après dénommé le CEDANT,
D'une part,

Monsieur Laurent MARCHAND

Né le 9 août 1969 à Nantes (Loire Atlantique),

Marié,

Demeurant à Eysines 33320 – Domaine du Médoc – Villa n°7 – 25, avenue de Picot.

Epoux de Mme Laurence TAURAN avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens, aux termes d'un contrat de mariage en date du 13 juin 2001, reçu par Maître SAUVETRE, préalablement à leur union célébrée le 21 juillet 2001 à Mauves sur Loire (44).

Ci-après dénommé le CESSIONNAIRE,
D'autre part,

En date du 11 septembre 2000, à Bordeaux, il a été constitué la société à responsabilité limitée 2MTP ayant son siège à Saint Pierre du palais (Charentes).

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 432 765 501.

Le capital de la société, fixé à 7 622,45 Euros est divisé en 500 parts réparties comme suit :

Monsieur Eric Ménard 500 parts

La société est actuellement administrée par Mr Eric MENARD, gérant.

Sous l'article 12 des statuts, il est prévu que les parts sociales ne sont cessibles à des tiers qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

CECI AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE, IL EST PROCEDE COMME SUIV A LA CESSION DE PARTS SOCIALES.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Par les présentes, Monsieur Eric MENARD, soussigné de première part, cède et transporte sous les conditions ordinaires de fait et de droit à Monsieur Laurent MARCHAND, soussigné de seconde part et qui accepte, 250 parts sociales sur les 500 lui appartenant dans la société sus-désignée.

DECLARATION

Les titres cédés ne font l'objet d'aucun litige ou revendication, démembrement, clause de retour, gage, nantissement ou privilège quelconque.

2002 JAN. 2003
N° INC. 2002 B333
N° DE U. 99

2002 JAN. 2003